



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 07 avril 2025

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – DA SILVA ADRIANO Valérie - RUCH Yannick - SCHMITT Dominique - PFISTER Monique - SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER Cédric - KLOPFENSTEIN Martine - LENHARDT Olivier

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 12 mars 2025
- 3- Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2024
- 5- Budget primitif 2025
- 6- Pérennité du transport méridien pour l'année scolaire 2025/2026
- 7- Contrat de maintenance des chaudières de la salle polyvalente
- 8- Divers

M. le Maire ouvre la séance et propose de rajouter un point supplémentaire, modifiant ainsi l'ordre du jour :

- 7 Subvention à l'US Wimmenau – arrosage automatique
- 8 Contrat de maintenance des chaudières de la salle polyvalente
- 9 Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Mme PFISTER Monique pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 MARS 2025

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2025 est approuvé **par 14 voix pour et 1 abstention (Mme DA SILVA ADRIANO Valérie).**

3. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

M. le Maire précise que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La commune de WIMMENAU remplit les conditions requises à la mise en œuvre du CFU, à savoir l'adoption du référentiel M57 et la dématérialisation des documents budgétaires.

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal est présenté aux conseillers municipaux. Celui-ci fait ressortir les résultats suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1 (exercice 2023)		14 974,05 €		28 652,22 €
Opérations de l'exercice 2024	111 423,75 €	22 338,13 €	555 967,79 €	617 437,85 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	-74 111,57 €			90 122,28 €
Excédent global de clôture de l'exercice 2024	16 010,71 €			

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de procéder au vote.

Monsieur Jonathan CLEISS, Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2024.

4. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2024

Suite à l'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 concernant le budget général, Monsieur le Maire indique qu'il incombe de procéder à l'affectation des résultats dégagés par la commune au cours de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal :

- ✚ après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ;
- ✚ constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de 16.010,71 €.

décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Pour mémoire – résultats de clôture de l'exercice 2024

Résultat de clôture de la section de fonctionnement – solde excédentaire :	90 122,28 €
Résultat de clôture de la section d'investissement – solde déficitaire :	<u>-74 111,57 €</u>
Soit un excédent global de clôture de :	16 010,71 €

Affectation sur le budget primitif de l'exercice 2025 :

- * 16 010,71 € en report excédentaire de la section de fonctionnement (compte 002).
- * 74 111,57 € en report déficitaire de la section d'investissement (compte 001).

5. BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires et les principales orientations en matière de recettes et de dépenses pour l'année 2025.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions figurant au budget primitif 2025 ainsi que les décisions s'y rapportant. Le budget est arrêté et voté comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2025.

BUDGET COMMUNE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses Prévisionnelles 2025	681 524,00 €	295 144,00 €
Recettes Prévisionnelles 2025	681 524,00 €	295 144,00 €

6. PERENNITE DU TRANSPORT MERIDIEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Grand Est a adressé un courrier aux maires des communes du RPI (Lichtenberg, Reipertswiller et Wimmenau) leur demandant de se positionner avant le 31 mars 2025 sur la pérennité du transport méridien pour la rentrée de septembre 2025. Ceci dans la mesure où une convention devra être signée dans les meilleurs délais.

Les trois communes ont confirmé vouloir maintenir le bus de la pause méridienne pour l'année 2025 / 2026. Elles prendront en charge les frais liés à ce transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ approuve le maintien du transport durant la pause méridienne pour l'année scolaire 2025 / 2026 ;
- ✚ approuve la prise en charge des frais liés au transport méridien ;
- ✚ autorise le Maire à signer la convention avec la Région Grand Est.

7. SUBVENTION A L'US WIMMENAU – ARROSAGE AUTOMATIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ D'ALLOUER une participation financière de 11 000 € à l'Union Sportive de Wimmenau pour la mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain de football.

8. CONTRAT DE MAINTENANCE DES CHAUDIERES DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la résiliation du contrat de prestations de maintenance préventive et corrective de la chaudière bois et de la chaudière fioul de la salle polyvalente par les services énergétiques de l'Electricité de Strasbourg, des prospections ont été faites auprès de plusieurs prestataires.

M. le Maire présente 3 devis à l'assemblée avec différentes options.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ accepte la proposition de la société SANICHAUF de Sarrebourg pour la maintenance avec dépannage compris ;
- ✚ autorise le Maire à signer le contrat avec la société SANICHAUF.

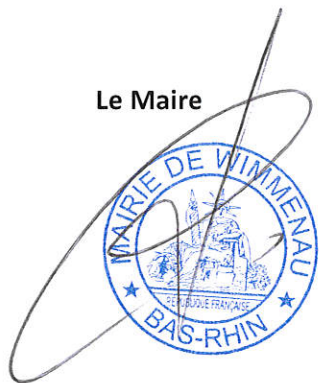
9. DIVERS

- Chantier presbytère : Le chantier est toujours à l'arrêt. La société Stell & Bontz a chiffré les travaux supplémentaires à 25 000 €. Par conséquent, l'expert doit déposer un rapport rectificatif.
- Cimetière : M. le Maire émet le souhait que des décisions, des prises de contacts et des devis se fassent rapidement.

- La commission communale des impôts directs se réunira le vendredi 25 avril 2025 à 18h00 en mairie.
- Mme DA SILVA ADRIANO fait un résumé de la réunion du 31 mars 2025 concernant le projet d'itinéraire cyclable Ingwiller-Wimmenau.

Fin de séance à 22h00

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé